



COMMUNE de LUSSAGNET-LUSSON
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 064-216403618-20250422-20250422_07_DCM-DE



Séance du mardi 22 avril 2025

Date de la convocation :

16/04/2025

Affichée le 16/04/2025

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LABORDE, Maire.

Présents : M. Michel LABORDE, M. KHOLLER Pascal, M. LEUGÉ Yves, M. ETCHEVERRY Marc, M. LACOSTE Christophe, M. LEGAGNOA Patrick, Mme PEBOSCQ Marie-Line, M. TOUYA Laurent

Excusés : Mme BERT Janine, M. VERDEJO Antonio

Secrétaire de séance : M. KHOLLER Pascal

Délibération n°20250422 07-Attribution du marché de travaux relatif au clocher de l'Eglise de Lusson.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a organisé une consultation, afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de réfection clocher de l'Eglise de Lusson.

Il propose de retenir l'entreprise TMH pour un montant de 24 619,56€ TTC. L'entreprise pourra intervenir dès le 4^{ème} trimestre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise TMH pour un montant de 24 619,56€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise retenue ainsi que tout document utile dans ce marché ;
- PRECISE que les crédits ont été prévus au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel LABORDE

